

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

AVRIL 2023

Table des matières

| | |
|---|----|
| Le Monde Afrique 03/04/2023 | 2 |
| En Algérie, le journaliste Ihsane El-Kadi, emblématique du combat pour la liberté d'expression, condamné à cinq ans de prison dont trois fermes | 2 |
| Répression post-Hirak | 2 |
| Accusé d'être un « indic » par le président..... | 2 |
| lematindalgerie.com 10/04/2023 | 4 |
| Censure, terreur... pourquoi un projet de loi sur l'information ?..... | 4 |
| Comme si la presse n'était pas déjà assez muselée, voilà qu'un projet de loi sur l'information en Algérie renforçant l'encadrement du travail des journalistes est examiné par le Sénat. | 4 |
| Une loi pour une information muselée ! | 4 |
| Lavantgarde-algerie.com 13/04/2023 | 6 |
| La détenue d'opinion, Fatima Boudouda, transférée à la prison de Blida | 6 |
| radio-m.net 16/04/2023 | 7 |
| Affaire Ihsane El Kadi : L'Observatoire pour la protection des droits humains lance un appel urgent | 7 |
| lematindalgerie.com 18/04/2023 | 10 |
| Trois partis appellent le pouvoir à l'ouverture politique | 10 |
| Trois partis, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), le Parti des travailleurs (PT) et l'UCP de Zoubida Azzoul appellent à l'ouverture du champ politique et médiatique et à la libération de tous les détenus politiques et d'opinion | 10 |
| Dzardaily.com 19/04/2023..... | 12 |
| Algérie : Tebboune accorde la grâce présidentielle à 8985 détenus pour Aïd El Fitr..... | 12 |
| Algérie – Abdelmadjid Tebboune a signé un décret qui prévoit la mesure de grâce présidentielle à l'occasion de l'Aïd El Fitr 2023 pour 8.985 prisonniers. | 12 |
| Algeria watch 23/04/2023 | 13 |
| Algérie-France : La Commission Histoire et Mémoire tient sa première réunion | 13 |
| Les principes de « la Déclaration d'Alger » | 13 |
| En attendant «la numérisation de toutes les archives » | 14 |
| Tsa-algerie.com 24/04/2023 | 15 |
| L'Algérie évacue ses ressortissants et son ambassade au Soudan | 15 |
| Soudan : l'Algérie lance un nouvel appel à ses ressortissants | 15 |
| Algeria Watch 24/04/2023..... | 16 |
| Relations algéro-françaises : le président Tebboune en juin prochain à Paris | 16 |

Algeria-watch.org 26/04/2023 18

La liberté de la presse en Algérie et le cas Ihsane El Kadi en débat au parlement européen le 10 mai prochain 18

Lematindalgerie.com 27/04/2023 19

L'Algérie poursuit ses expulsions de migrants vers le Niger 19

D'après le projet Alarmphone Sahara, près de 1 500 personnes en 11 jours, sont encore arrivées aux postes frontières du Point zéro et d'Assamaka, dans le Nord du Niger, à quelques kilomètres de la frontière algérienne..... 19

En Algérie, le journaliste Ihsane El-Kadi, emblématique du combat pour la liberté d'expression, condamné à cinq ans de prison dont trois fermes

Le journaliste algérien Ihsane El-Kadi a été condamné, dimanche 2 avril, à cinq ans de prison dont trois fermes par le tribunal de Sidi M'hamed à Alger. Le verdict est proche du réquisitoire du parquet qui avait requis, le 26 mars dernier, une peine de cinq ans de prison ferme. La justice a également suivi les exigences du parquet en prononçant la dissolution de l'agence Interface Médias, éditrice de Radio M et du site d'information Maghreb Emergent, qui figurent parmi les derniers médias libres du pays, assortie d'une amende de 10 millions de dinars (environ 68 000 euros) et de la confiscation de tous les biens l'accusé.

Les avocats d'Ihsane El-Kadi avaient décidé de boycotter le procès, dénonçant des atteintes à la présomption d'innocence et soulignant que les conditions d'un procès équitable n'étaient pas réunies. Le 24 décembre 2022, l'arrestation nocturne d'Ihsane El-Kadi par les agents de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ) et les violations délibérées de la procédure annonçaient une condamnation, selon eux.

Répression post-Hirak

Journaliste emblématique du combat pour la liberté d'expression, Ihsane El-Kadi a tenu tête aux autorités en refusant de céder à la peur face à la contre-offensive répressive qui s'est abattue sur les acteurs du Hirak. Il était poursuivi pour « *réception de fonds de l'étranger à des fins de propagande* » et « *pour [avoir] accompli des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité et au fonctionnement normal des institutions* ».

Selon ses avocats, l'accusation de réception de fonds de l'étranger n'est étayée par aucune preuve dans le dossier. M^e Zoubida Assoul a révélé que l'accusation ne s'appuie que sur une somme de 25 000 livres sterling (28 000 euros) envoyés en plusieurs fois par sa fille Tin Hinan El-Kadi qui réside au Royaume-Uni. Cette dernière, actionnaire d'Interface Médias, a envoyé cet argent pour permettre le paiement des salaires des journalistes et des employés d'Interface Médias dont les comptes étaient bloqués, explique la défense.

Accusé d'être un « indic » par le président

Selon les avocats d'Ihsane El-Kadi, le réel objet du courroux des autorités est ailleurs. D'une part, dans un article dans lequel le journaliste s'interrogeait sur l'attitude du haut commandement de l'armée face à un éventuel deuxième mandat du chef d'Etat Abdelmadjid Tebboune, élu fin 2019. D'autre part, dans un tweet dans lequel le patron de presse contestait le fait que 20 milliards de dollars (environ 18,5 milliards d'euros) avaient été récupérés auprès des oligarques du clan de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika.

Le sort du journaliste est apparu scellé dès le 24 février 2023, lorsque M. Tebboune l'a accusé au cours d'un entretien à la télévision nationale, d'être un « *khabardji* », un terme infamant signifiant « *indic* » ou informateur de puissances étrangères. Au cours de cette même émission, le président algérien a confirmé qu'il était à l'origine de la fermeture et de la mise sous scellés de Radio M et Maghreb Emergent.

Au cours de son procès, Ihsane El-Kadi a déclaré à la juge : « *J'ai rêvé avoir porté plainte contre le président de la République pour diffamation et avoir gagné mon procès.* » Le rêve du journaliste n'est pas près de se réaliser.

Karim Amrouche (Alger, correspondance)

Censure, terreur... pourquoi un projet de loi sur l'information ?

Comme si la presse n'était pas déjà assez muselée, voilà qu'un projet de loi sur l'information en Algérie renforçant l'encadrement du travail des journalistes est examiné par le Sénat.

Ce projet de loi introduit de nouvelles sanctions en cas d'infraction. Il a été examiné lundi par la chambre haute du Parlement en vue de son adoption. Mais c'est à se demander pourquoi un projet de loi sur l'information puisqu'il n'y a plus aucun média libre en Algérie. A coups de menaces, de poursuites judiciaires, de procès... les autorités ont eu raison de l'impertinence et la liberté de ton qui caractérisaient la presse algérienne dans les années 2000.

Une loi pour une information muselée !

Le régime ne veut pas d'une presse libre ni de journalistes libres. Il attend que les médias relaient sa vulgate sans ciller. Ni se poser de question. Il ne veut pas de journalistes mais des communicants, des soldats de l'information que ne répugnent pas la manipulation, l'autocensure, voire le mensonge. La preuve ? L'un des secteurs que Tebboune et ses soutiens se sont employés à domestiquer est bien celui des médias. Depuis 2019, la presse est devenue le cimetière des libertés.

Pour autant, pour faire semblant, le projet de loi est entre les mains du patron des sénateurs, le très fringant Salah Goudjil (91 ans au compteur !) et ses ouailles. Déjà approuvé par la très servile APN le 28 mars, ce projet de loi organique, comprend 55 articles. Il sera soumis jeudi au vote du Conseil de la nation qui bien évidemment avalisera l'ensemble des lois sans moufter. A ce niveau de responsabilité, on applaudit la bouche pleine. Alors on ne crache pas sur la soupe.

Parmi les principales dispositions du texte figure notamment une interdiction aux médias algériens de bénéficier de tout « financement » ou « aide matérielle directe et indirecte de toute partie étrangère » sous peine de « sanctions pénales prévues par la loi ». Une amende particulièrement lourde est prévue. Pour autant, le gouvernement, voire certains ministères, peuvent recevoir des financements extérieurs, comme de l'Union européenne, sans que la loi ne le leur interdise. Légal pour les uns, interdit pour les autres.

Si le texte stipule que « le secret professionnel constitue un droit pour le journaliste conformément à la législation et à la réglementation en vigueur », il précise que le journaliste est tenu de révéler ses sources à la justice si elle l'exige. Voilà un exemple d'article qui viole allègrement le droit au secret des sources.

Par ailleurs, la nouvelle loi exclut de facto les binationaux du droit de détenir ou d'être actionnaires dans un média en Algérie.

Cet article a fait débat entre les sénateurs, certains soulignant le paradoxe entre le fait que les binationaux sont courtisés pour les élections ou encore l'investissement en Algérie mais empêchés d'accéder au capital des médias. Donc on peut par exemple être joueur en équipe nationale avec une double nationalité mais pas avoir un organe de presse !

Plusieurs sénateurs ont en outre déploré l'absence de textes d'application devant accompagner ce projet de loi.

Le président du conseil de la nation, Salah Goudjil, a lui-même noté, en français, selon l'AFP que « le diable est dans les détails », en évoquant l'absence des textes d'application. En vieux serviteurs du système, il sait de quoi il parle.

Le projet réitère l'obligation déjà existante pour les journalistes d'obtenir une « accréditation » pour travailler en Algérie pour des médias étrangers, en l'assortissant d'une amende pouvant aller jusqu'à un million de dinars (près de 7 000 euros) pour « toute personne exerçant l'activité en Algérie pour le compte d'un média de droit étranger sans l'accréditation ».

Une fois approuvé, le projet de loi sera le premier texte réglementant le travail des médias à être adopté sous le règne policier d'Abdelmadjid Tebboune depuis son arrivée au pouvoir en décembre 2019.

L'Algérie figure à la peu enviable 134^e place sur 180 pays au classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans Frontières (RSF) en 2022. Plus aucun média ni journaliste n'émet la moindre critique du régime. Tebboune et ses hommes sont devenus intouchables.

Le 2 avril, le journaliste et directeur de Radio M. Ihsane El Kadi, poursuivi pour « financement étranger » de son entreprise, a été condamné à cinq ans de prison dont trois fermes. Le rédacteur en chef du *Provincial* Mustapha Bendjamaa est placé sous mandat de dépôt. Les Algériens le savent, il n'y a rien à attendre de cette mandature en matière de liberté de la presse, comme de la relance des investissements...

Yacine K.

La détenue d'opinion, Fatima Boudouda, transférée à la prison de Blida



En détention depuis mai 2021 à la prison de Koléa (Alger), la détenue d'opinion, Fatima Boudouda, vient d'être transférée à la prison Saïd Abid de Bouira, apprend-on de sources proches du dossier. Le 22 octobre 2022, la militante a été condamnée à «un an de prison ferme» par le tribunal criminel de Dar El Beïda, à Alger. La militante est accusée d'«outrage à corps constitués» et de «complot visant au changement du pouvoir», entre autres.

Et bien qu'elle ait purgé sa peine, elle ne sera pas libérée pour autant. Pour cause : d'autres affaires liées à ses activités de militante du mouvement populaire, sa participation à des rassemblements en faveur des détenus d'opinion notamment, sont pendantes.

Ameur Wakil

Affaire Ihsane El Kadi : L'Observatoire pour la protection des droits humains lance un appel urgent

Radio M

Après Amnesty International, l'Observatoire pour la protection des droits humains a lancé une action urgente en faveur du journaliste, directeur de Radio M et de Maghreb Emergent, Ihsane El Kadi. Dans un texte, que nous publions intégralement, l'organisation appelle les défenseurs des droits humains à écrire aux responsables algériens, dont le chef de l'Etat Abdelmadjid Tebboune, pour leur demander de libérer le journaliste emprisonné arbitrairement.

APPEL URGENT

Défenseurs des droits humains

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains, partenariat de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir sur la situation suivante en Algérie.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé de la condamnation du journaliste Ihsane El Kadi, membre fondateur et directeur du pôle éditorial de la web radio Radio M et du site d'informations en ligne Maghreb Émergent, deux médias indépendants. Fervent défenseur du droit à la liberté d'expression en Algérie et dans les pays du Maghreb, il a exprimé à plusieurs reprises son soutien au mouvement pacifiste pro démocratie Hirak, et a été condamné par le passé pour avoir exprimé ses opinions critiques envers le régime.

Le 2 avril 2023, le Tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, a condamné Ihsane El Kadi à une peine de cinq ans de prison, dont trois ans ferme, assortie d'une amende de 700 000 dinars (environ 4 726 Euros) pour « réception de fonds de l'étranger à des fins de propagande », « pour accomplir des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale et au fonctionnement normal des institutions » (Articles 95 et 95 bis du Code pénal algérien, respectivement). Le Tribunal a également prononcé la dissolution d'Interface Médias, société éditrice des médias Radio M et Maghreb Emergent, et la confiscation des biens saisis, assorties d'une amende de 10 millions de dinars (environ 67 524 Euros). Le tribunal a également réclamé un million de dinars (environ 6 752 Euros) de dommages et intérêts pour l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV). Ihsane El Kadi a interjeté appel depuis la prison d'El Harrach à Alger, où il était détenu au moment de la publication de cet Appel Urgent.

L'Observatoire rappelle qu'Ihsane El Kadi a été arbitrairement arrêté le 24 décembre 2022. Le lendemain, les locaux d'Interface Médias ont été mis sous scellés, en dehors de toute procédure judiciaire et avant même qu'une enquête ne soit officiellement ouverte.

Le 12 mars 2023, le procès de M. El Kadi s'est ouvert devant le Tribunal de Sidi M'hamed. Lors de cette audience, le tribunal a décidé de tenir le procès en visioconférence sans en informer au

préalable ni le prévenu, ni ses avocats, qui ont refusé cette modalité et ont demandé le report de l'audience afin qu'il puisse y assister en personne. Le juge a finalement ordonné le report du procès au 26 mars 2023, sans donner suite aux prétentions de la défense mais en invoquant l'absence de plusieurs témoins et du représentant de l'ARAV, qui s'est constituée partie civile contre Interface Media alors que les deux médias incriminés ne dépendent pas légalement de cette instance. De nombreuses autres irrégularités et entorses ont été constatées par les avocats de la défense tout au long de la procédure.

Au cours de l'audience du 26 mars 2023, à laquelle un observateur international mandaté par l'Observatoire a assisté, celui-ci a pu constater que, malgré la présence de M. El Kadi au sein de la salle d'audience, il n'a pas disposé du temps nécessaire afin de s'exprimer sur son dossier. Lors de cette audience, le Procureur avait requis cinq ans de prison, ainsi que l'interdiction d'exercer les fonctions de dirigeant de médias à l'encontre de M. El Kadi, peine à laquelle il n'a finalement pas été condamné.

L'Observatoire rappelle également que suite à son arrestation, Ihsane El Kadi a été directement visé par le Président algérien Abdelmadjid Tebboune. Ce dernier l'a traité sur les antennes de la télévision publique de « khabardji » (expression populaire infamante de la langue algérienne désignant un « informateur » ou un « mouchard » collaborant avec l'ennemi). Cette accusation, qui ne figure pas dans son dossier d'instruction, constitue une atteinte manifeste au principe de l'indépendance de la justice.

L'Observatoire rappelle enfin que la condamnation d'Ihsane El Kadi intervient dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique et de répression de toutes les voix dissidentes dans le pays, marqué par des attaques systématiques des autorités aux droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression, en réaction notamment au soulèvement populaire du Hirak qui a débuté en février 2019.

L'Observatoire dénonce la condamnation d'Ihsane El Kadi qui ne vise qu'à le sanctionner pour ses activités légitimes en tant que journaliste et défenseur des droits humains.

L'Observatoire appelle les autorités algériennes à annuler la condamnation d'Ihsane El Kadi, à le libérer immédiatement, et à mettre un terme à toutes poursuites et actes de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à son encontre ainsi qu'à celle de toutes les défenseur·es des droits humains dans le pays.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités algériennes en leur demandant de :

- Libérer immédiatement et inconditionnellement Ihsane El Kadi, sa détention étant arbitraire en ce qu'elle ne semble viser qu'à le sanctionner pour l'exercice légitime de ses activités de défense des droits humains et de son droit à la liberté d'expression ;
- Annuler la condamnation d'Ihsane El Kadi et mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à son encontre ainsi qu'à celle de toutes les défenseur·es des droits humains dans le pays, et garantir qu'ils et elles puissent mener leurs activités légitimes de défense des droits humains en toute liberté, sans entrave ni peur des représailles ;
- Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et le bien être psychologique d'Ihsane El Kadi, et de l'ensemble des défenseur·es des droits humains en Algérie ;

- Garantir le droit d'Ihsane El Kadi à un procès équitable tout au long de la procédure à son encontre
- Garantir en toutes circonstances le droit à la liberté d'expression dans le pays, conformément aux dispositions du droit international des droits humains, et notamment à l'article 19 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques.

Trois partis appellent le pouvoir à l'ouverture politique

Trois partis, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), le Parti des travailleurs (PT) et l'UCP de Zoubida Azzoul appellent à l'ouverture du champ politique et médiatique et à la libération de tous les détenus politiques et d'opinion

Dans le compte-rendu de leur rencontre de mercredi 12 avril courant, au siège du RCD à Alger, le PT, le RCD et l'UCP ont dégagé des convergences de vues sur nombre de questions centrales d'actualité.

Sur le plan politique, les trois formations politiques déplorent les restrictions en matière d'exercice des libertés démocratiques, le maintien en prison de plus de 300 militants politiques, activistes, journalistes, les lourdes condamnations politiques par l'usage abusif de l'article 87 bis, la promulgation d'un arsenal de lois liberticides anticonstitutionnelles (code de l'information, lois portant exercice de l'action syndicale et du droit à la grève ...

Ce qui, « consacre indiscutablement une fermeture totale du champ politique et médiatique et constitue un grave danger pour la stabilité du pays, car ouvrant la voie à la violence comme moyen d'expression des revendications en étouffant voire en interdisant les cadres traditionnels tels que les partis, les syndicats et les associations indépendants qui organisent la société », constatent les participants à la rencontre du 12 avril dernier.

Ils considèrent que « ce cours régressif qui marginalise les forces vives du pays, encourage les opportunistes et la prédominance des intérêts privés, fragilise de fait toute construction d'un front pour la défense de la souveraineté nationale alors que la conjoncture est porteuse d'instabilité et de potentielles interventions étrangères. »

Faisant référence aux bouleversements géopolitiques en cours et leur impact sur « l'intégrité des nations et des peuples », les signataires du document « appellent les pouvoirs en place à la raison, à faire prévaloir les intérêts et la souveraineté du pays par l'ouverture du champ politique et médiatique, en levant toutes les entraves devant le rétablissement des conditions normales de l'action politique, syndicale et associative ».

Cette ouverture aura pour effet de permettre « aux partis politiques et l'ensemble des acteurs de la société de prendre part au nécessaire débat démocratique sur l'ensemble des questions qui concernent le sort du pays, les questions d'ordre politique, économiques et social et y compris de prendre position sur les grands bouleversements géopolitiques mondiaux », estiment le RCD, PT UCP.

Sur le plan social, ces formations politiques « tirent la sonnette d'alarme face à la dégradation effrayante et dangereuse des conditions de vie pour les très larges couches de la population. » Une situation, analysent-elles, induite par » la conjugaison d'une inflation importée induite par les augmentations de prix des matières premières sur le marché mondial et d'une inflation locale produit de pénuries d'intrants et de matières premières étranglant la production ».

Une analyse qui les amène à déplorer « l'absence d'organisation du commerce, de régulation et de contrôle du marché et donc de maîtrise de la part des pouvoirs publics dans la gestion des affaires économiques du pays. »

Rappelant « le rôle salvateur des partis, syndicats et associations dans ma défense des intérêts du pays », les trois partis appellent « les autorités à décréter des mesures d'apaisement politique par la libération de tous les détenus politiques et d'opinion, l'arrêt des persécutions et poursuites judiciaires pour délit d'opinion ou de presse, l'abrogation des lois liberticides et anticonstitutionnelles, l'ouverture d'un débat national permettant aux citoyens d'exprimer y compris leurs inquiétudes et désaccords, leurs aspirations et leurs attentes, aux partis de jouer leur rôle et consacrant la réhabilitation du multipartisme comme facteur d'ordre et de défense du pays (...) de telles mesures, loin d'affaiblir l'Etat, le renforceraient par la reconstruction des liens positifs entre les citoyens et de l'Etat ».

Tout en gardant leur liberté d'action respectives, les trois partis s'engagent à mettre en place un comité de réflexion et d'échanges chargé d'organiser la poursuite des discussions, ainsi que de proposer les formes d'action communes et les objectifs d'étapes ».

Samia Naït Iqbal

Algérie : Tebboune accorde la grâce présidentielle à 8985 détenus pour Aïd El Fitr

Algérie – Abdelmadjid Tebboune a signé un décret qui prévoit la mesure de grâce présidentielle à l’occasion de l’Aïd El Fitr 2023 pour 8.985 prisonniers.

Tebboune a décidé d’une grâce présidentielle pour Aïd El Fitr 2023 en Algérie, selon une déclaration de la Présidence parue ce mercredi 19 avril 2023, qui comprend 1)- **les personnes emprisonnées et non emprisonnées qui ont été condamnées de manière définitive ; et dont la peine ou le reste de leur peine est égal ou inférieur à 12 mois.**

La grâce s’étend également aux personnes en détention qui ont eu la condamnation à une peine de 18 mois ou moins 2)- **et qui sont âgées de 65 ans ou plus.** Les 3)- **mineurs**, les 4)- **femmes enceintes** et les 5)- **mères d’enfants dont l’âge ne dépasse pas les 3 ans.** Cinq (5) catégories bénéficient donc de la grâce présidentielle à l’occasion de l’Aïd al-Fitr 2023.

Quelles sont les catégories non concernées par la grâce présidentielle ?

Cependant, nombreux sont les chefs d’inculpation qui excluent les personnes détenues pour l’un ou plusieurs d’entre eux. On parle par exemple des détournements de fonds ; destruction intentionnelle et perte de fonds publics ; corruption et abus d’influence. De plus, on décompte la conclusion de marchés publics contraires à la législation et à la réglementation. On a d’autre part le blanchiment d’argent.

L’enlèvement de personnes exclut également de cette grâce présidentielle de l’Aïd El Fitr 2023 les coupables de la grâce présidentielle décidée par Tebboune. On évoque notamment, dans le même sens, la discrimination et le discours qui incite à la haine. Notre liste ici se poursuit, toujours en guise d’illustration uniquement, pour inclure l’attroupement armé et l’incitation à des attroupements de ce type.

L’insulte et l’atteinte aux établissements de santé et à leur personnel fait partie de la liste par ailleurs. On a aussi la spéculation illégale, la fraude dans la vente de marchandises et la fraude dans la fabrication de produits alimentaires et de matériaux médicaux. Pour finir, prenons l’exemple de la falsification de documents officiels ainsi que les faits liés à l’usurpation d’identité.

Lyes C.

Algérie-France : La Commission Histoire et Mémoire tient sa première réunion

Ghania Oukazi, Le Quotidien d'Oran, 23 avril 2023

La Commission mixte algéro-française « Histoire et Mémoire » a tenu mercredi dernier, sa première réunion conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration d'Alger, signée entre les deux présidents et par le Haut Comité intergouvernemental de Haut niveau (CIHN).

C'est la présidence de la République qui l'a fait savoir jeudi par voie de communiqué, en précisant que durant « cette première réunion qui a été tenue par visioconférence, la partie algérienne a présenté une feuille de route » conformément à ces principes en question. Durant cette rencontre, indique en outre, le communiqué d'El Mouradia, « les deux parties ont convenu du traitement de toutes les questions relatives à la période coloniale, la résistance et la Glorieuse guerre de Libération », de « poursuivre la concertation et les contacts pour la mise en place d'un programme d'action futur et de fixer les prochaines réunions de la Commission mixte ».

L'on rappelle qu'un communiqué de la présidence de la République, rendu public le 30 novembre 2022, a rapporté que « le Président Abdelmadjid Tebboune a reçu les cinq historiens qui feront partie de la Commission mixte algéro-française chargée d'étudier les Archives de la période coloniale et de la guerre d'Algérie ».

Les médias avaient rapporté à cet effet, que ces cinq historiens algériens sont Mohamed El Korso, Idir Hachi, Abdelaziz Fillali, Mohamed Lahcen Zighidi et Djamel Yahiaoui.

L'Elysée a, lui aussi, annoncé sur son site, cette première réunion de la Commission mixte algéro-française « Histoire et Mémoire », le jour même de sa tenue, à savoir le mercredi 19 avril. Dans son communiqué qui a été envoyé aux médias par le service presse de l'Ambassade de France à Alger, il rappelle, en premier, qu'« à l'occasion de la visite du président de la République en Algérie, en août 2022, il a été décidé, par les deux chefs d'Etat, de la constitution d'une Commission mixte d'historiens français et algériens pour travailler sur l'histoire de l'Algérie contemporaine, pour mieux se comprendre et réconcilier les mémoires blessées ». Il note que la Commission est composée de dix membres, cinq du côté algérien et cinq du côté français.

Les principes de « la Déclaration d'Alger »

Les noms des 5 historiens nommés à cet effet par Emmanuel Macron, cités dans le communiqué de l'Elysée, sont Benjamin Stora, Professeur des universités, co-président de la Commission, Florence Hudowicz, conservatrice du patrimoine, Jacques Frémeaux, Professeur des universités, Jean-Jacques Jordi et Tramor Quemeneur, historiens et enseignants universitaires.

« Cette commission indépendante travaillera d'abord sur les origines de la colonisation française en Algérie, au XIXe siècle, en dressant un inventaire des archives déposées en France et en Algérie,

et qui traitent particulièrement de la conquête coloniale », indique le communiqué de l'Elysée. « D'autres sujets seront ensuite abordés à sa diligence, concernant la période du XXe siècle, en particulier la séquence de la guerre et de la décolonisation », a-t-il encore noté.

Signée le samedi 27 août 2022 par les deux présidents Abdelmadjid Tebboune et Emmanuel Macron, la « Déclaration d'Alger pour un Partenariat renouvelé entre l'Algérie et la France », affirme, entre autres, dans son préambule que « les deux parties estiment le moment venu de favoriser une lecture objective et de vérité d'un pan de leur histoire commune, tenant compte de l'ensemble de ses étapes afin d'appréhender l'avenir dans l'apaisement et le respect mutuel ». Et dans son chapitre II « Histoire et Mémoire », la déclaration en question consacre que « les deux parties entreprennent d'assurer une prise en charge intelligente et courageuse des problématiques liées à la mémoire dans l'objectif d'appréhender l'avenir commun avec sérénité et de répondre aux aspirations légitimes des jeunes des deux pays ». Dans cette perspective, lit-on encore, et comme retenu plus tard par le Comité intergouvernemental de Haut niveau (CIHN), « elles conviennent d'établir une commission conjointe d'historiens algériens et français chargée de travailler sur l'ensemble de leurs archives de la période coloniale et de la guerre d'indépendance ». Elles ont retenu que « ce travail scientifique a vocation à aborder toutes les questions, y compris celles concernant l'ouverture et la restitution des Archives, des biens et des restes mortuaires des résistants algériens, ainsi que celles des essais nucléaires et des disparus, dans le respect de toutes les mémoires. Ses travaux feront l'objet d'évaluations régulières sur une base semestrielle ».

En attendant «la numérisation de toutes les archives »

« La Déclaration d'Alger » assure que « les deux parties conviennent de créer, en Algérie et en France, des lieux qui seront, à la fois, un espace muséal ainsi qu'un lieu de création, de dialogue et d'échange des jeunes algérienne et française. Ces lieux accueilleront des chercheurs, des artistes, et des jeunes de l'Algérie et de la France qui mèneront des projets en commun. Le travail sera renforcé sur l'entretien des cimetières européens et la valorisation de leur patrimoine funéraire exceptionnel ». La 5ème réunion du Comité intergouvernemental de Haut niveau (CIHN) qui a eu lieu à Alger, les 9 et 10 octobre 2022 a, par ailleurs, confirmé dans son point 25 que « (...), les deux parties sont convenues, d'une part, de favoriser la tenue prochainement de la réunion de clôture du Comité mixte de pilotage franco-algérien à Alger, permettant la remise officielle de son rapport conjoint aux autorités des deux pays, et, d'autre part, d'organiser le retour en Algérie des deux crânes remis par la Société d'Anthropologie de Paris ». Le CIHN a retenu dans son point 26 que « s'agissant des Archives, la partie française a proposé de mettre à la disposition de son homologue algérienne, les copies de l'ensemble des archives conservées aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM) qui ont fait l'objet d'une numérisation, ainsi que de définir un programme de numérisation pluriannuel des archives non encore numérisées, qui pourraient être valorisées dans un portail des Archives France-Algérie ». En outre, « les deux parties ont, par ailleurs, salué la décision du président de la République française de permettre l'ouverture des Archives policières et judiciaires relatives à la guerre d'Algérie, qui étaient, préalablement, automatiquement déclassifiées du fait de l'évolution récente du cadre législatif ».

L'Algérie évacue ses ressortissants et son ambassade au Soudan

International, Par : Rédaction

La situation sécuritaire au Soudan continue de se dégrader, avec la poursuite des affrontements entre l'armée régulière et les Forces de réaction rapide (FSR).

Les deux camps se livrent depuis plus d'une semaine à une guerre avec l'utilisation d'armes lourdes. Les combats qui ont éclaté le samedi 16 avril à Khartoum ont fait plus de 420 morts et 3.700 blessés, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Aucune issue au conflit entre l'armée du général Abdel Fattah al-Burhane, dirigeant de facto du Soudan, et les Forces de réaction rapide du général Mohamed Hamdane Daglo.

Dans ce contexte, l'Algérie, et comme de nombreux pays, a décidé de lancer une opération de rapatriement de ses ressortissants au Soudan, dans le cadre des « *mesures prises pour subvenir aux besoins des membres de la communauté nationale résidant au Soudan, suite à la malheureuse crise que traverse ce pays* ».

Soudan : l'Algérie lance un nouvel appel à ses ressortissants

Dans un communiqué publié ce lundi, le ministère des Affaires étrangères annonce le lancement du « *processus d'évacuation des ressortissants algériens résidant au Soudan et souhaitant quitter ce pays, ainsi que le personnel de l'Ambassade d'Algérie à Khartoum, à compter de ce lundi 24 avril* ».

Le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger indique qu'il continue de « *suivre de près la situation* » au Soudan, à travers la « *cellule de crise constituée à cet effet sous la présidence du secrétaire général du ministère.* »

Le ministère appelle également les citoyens algériens présents au Soudan à « *faire preuve de la plus grande prudence et à rester en contact permanent avec ses intérêts afin de lui faire part de l'évolution de leur situation à travers ce numéro vert : 00213 21504500 et ce courriel cvgc.alertes@mae.dz* ».

Les deux généraux qui se battent pour le contrôle du Soudan avaient uni leur force pour commettre un push en 2021, ce qui a mis fin au processus de transition démocratique lancé dans ce pays après la chute du président Omar El Béchir en 2019.

Relations algéro-françaises : le président Tebboune en juin prochain à Paris

Par: Madjid Makedhi, El Watan

La visite du président Abdelmadjid Tebboune à Paris (France) aura lieu durant la deuxième moitié du mois de juin prochain.

C'est ce qu'a annoncé la présidence de la République dans un communiqué rendu public hier, à l'issue d'un entretien téléphonique entre le chef de l'Etat et son homologue français, Emmanuel Macron, « qui lui a présenté ainsi qu'au peuple algérien ses vœux à l'occasion de l'Aïd El Fitr ».

« Les deux Présidents ont également évoqué les relations bilatérales et les moyens de les renforcer, y compris la visite d'Etat du président de la République en France, qu'ils ont convenu d'organiser la deuxième moitié du mois de juin, sachant que les équipes des deux pays poursuivent le travail pour en assurer le succès », précise la même source. Cette visite, rappelons-le, était prévue initialement pour les 2 et 3 mai prochain, avant d'être reportée. Mais le report n'a pas été commenté officiellement à Alger et Paris.

La presse algérienne et française avait livré, durant la semaine dernière, plusieurs explications sur les motifs de l'ajournement de ce rendez-vous, fixé depuis le mois de mars dernier lors d'un entretien téléphonique entre les présidents Abdelmadjid Tebboune et Emmanuel Macron.

Cet échange était considéré comme une première reprise de contact entre les deux chefs d'Etat, après la brouille suscitée par l'affaire de l'activiste et médecin Amira Bouraoui, qui a quitté clandestinement, en février dernier, le territoire national alors qu'elle était sous ISTN (interdiction de sortie du territoire national), avant d'être aidée par les services consulaires français à Tunis (Tunisie) à rejoindre la France.

L'intervention des services consulaires français a suscité alors la colère des autorités algériennes qui ont évoqué une « exfiltration illégale » de l'activiste et ont convoqué l'ambassadeur d'Algérie à Paris « pour consultations ». Ce dernier n'a repris son poste que suite à cet entretien téléphonique entre les deux Présidents, qui « ont levé des incompréhensions ».

« Construire une relation plus apaisée »

Le report de la visite prévue début mai est lié, selon des médias nationaux, « au climat social en France, notamment le spectre de troubles autour du 1er mai ». « L'Elysée ne voulant pas compromettre cette visite, qui s'annonçait historique (...), aurait exprimé son souhait de reporter ce rendez-vous », ont écrit certains journaux, en faisant également le parallèle avec la visite du roi d'Angleterre, Charles III, ajournée fin mars dernier.

Des médias français ont avancé, de leur côté, « le manque de préparation des dossiers », alors que les deux parties « souhaitaient disposer de plus de temps pour déblayer le terrain à la visite ».

Samedi dernier, le quotidien français Le Monde avait affirmé que le report est intervenu « à l'initiative des Algériens ». « C'est leur décision », a écrit le journal, en citant « une source impliquée dans les préparatifs de la visite ». Deux jours avant l'annonce du report de cette visite, la secrétaire générale du ministère français des Affaires étrangères, Anne-Marie Descôtes, était rappellée-t-ont arrivée à Alger le 16 avril pour parachever les préparatifs de ce rendez-vous.

Pour rappel, l'Algérie et la France s'attellent, depuis le déplacement d'Emmanuel Macron à Alger en août 2022, à « construire une relation plus apaisée ».

Pour ce faire, les deux Présidents ont décidé de confier l'épineux dossier de l'histoire à une commission mixte d'historiens des deux pays, qui a tenu sa première réunion par visioconférence mercredi dernier.

Cette dernière a décidé de « travailler sur l'histoire de l'Algérie contemporaine, pour mieux se comprendre et réconcilier les mémoires blessées ».

La liberté de la presse en Algérie et le cas Ihsane El Kadi en débat au parlement européen le 10 mai prochain

Le Parlement européen débattre de la situation de la liberté de la presse en Algérie et du cas de Ihsane El Kadi, directeur du pôle éditorial des sites “Radio M” et “Maghreb Emergent”, lors d’une séance plénière prévue le 10 mai prochain.

Initialement prévue pour le 20 avril, à l’initiative des Verts et du groupe Renew Europe, cette session a été ajournée en raison du retrait des parlementaires français, proches d’Emanuel Macron, selon le journaliste espagnol, Ignacio Cembrero.

Détenu à la prison d’El Harrach depuis fin décembre dernier, Ihsane El Kadi a été condamné en première instance, le 26 mars dernier, à cinq ans de prison, dont trois ferme. La justice a également prononcé la dissolution de la société Interface Médias, editrice des sites Radio M et Maghreb Emergent, en l’absence de son représentant, la saisie de son matériel outre une amende d’un milliard de centimes.

Le Parlement européen avait déjà débattu en mars dernier, à huis clos, de la situation de la liberté de la presse en Algérie. Un débat précédé, quelques jours auparavant, par une audition publique sur la situation des droits de l’Homme en Algérie et à laquelle ont participé le vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l’Homme (LADDH), -dissoute en juin 2022-, Said Salhi, actuellement réfugié en Suisse, la chercheuse Dalila Ghanem et le président du Conseil national des droits de l’Homme, représentant du Gouvernement algérien, Abdelmadjid Zaalani.

Au cours de cette session, ces intervenants ont exposé, chacun à sa manière, l’état des droits de l’Homme en Algérie. A l’issue de l’audience, le chef de la sous-commission des droits de l’Homme au Parlement européen avait annoncé qu’une séance à huis clos allait se tenir sans caméras, invitant le représentant du Gouvernement algérien à quitter la salle.

Une résolution devrait être adoptée le 11 Mai prochain.

Maghreb Emergent

L'Algérie poursuit ses expulsions de migrants vers le Niger

D'après le projet Alarmphone Sahara, près de 1 500 personnes en 11 jours, sont encore arrivées aux postes frontières du Point zéro et d'Assamaka, dans le Nord du Niger, à quelques kilomètres de la frontière algérienne.

Le village d'Assamaka abrite désormais plus de 4500 migrants. Depuis des semaines, le centre de transit géré par l'Organisation internationale des migrations, y est débordé. Et pourtant, les vagues d'expulsion se poursuivent.

« Dans ces convois, nous avons des hommes, des femmes, des enfants et des adolescents isolés, alerte le Dr. Chéhou Azizou, président de l'association Jeunesse nigérienne au Service du développement durable et coordonnateur du projet Alarmphone Sahara au Niger.

Ils ont été violentés pendant les arrestations. D'autres chassés, effrayés par des tirs de fusil, d'autres sommes rattrapés sur le lieu de travail, d'autres c'est dans les maisons qu'on les rattrape, ils arrivent vraiment démunis et sans argent, sans bien, sans vêtements. Quant aux femmes et aux enfants, ce sont vraiment des situations déplorables.

Et le Niger se trouve être la frontière de l'Union européenne. Et d'autres pays tels que la Libye, le Maroc et l'Algérie sont aussi reconnus comme étant des véritables gendarmes de l'UE à travers leurs garde-côtes. Et ils répondent des injonctions de l'Union européenne. C'est ce qui explique réellement ce qu'il se passe depuis le début de l'année 2023, les expulsions se sont même accentuées. »

RFI

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS ال